

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #502

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group Groupe	Affiliation Affiliation syndicale	Job Title No. Code numérique
TECHNICIEN COORDONNATEUR DU CENTRE DE CONTRÔLE DES RÉSEAUX ET RÉGIE CENTRALE TV	10	STARF	
Organizational Component / Service TELÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction			
<p>Chargé de coordonner l'utilisation des moyens d'acquisition, d'alimentation et de communication pour les réseaux de la Société Radio-Canada et pour les clients externes ainsi que d'en assurer la continuité. Contrôle la qualité du signal des émissions ou des éléments d'émission et en fait la distribution.</p>			
Description of Duties / Description des tâches			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifie les signaux d'audio, de vidéo, de sous-titrage et de communication des émissions ou des éléments d'émission de tout le système de distribution de Radio Canada, incluant ceux des compagnies de distribution externe (telles que câblodistributeurs, fournisseurs de signaux satellites) et de tous les éléments techniques (tels que magnétoscopes, serveurs, liens externes, Internet); apporte les correctifs si ceux-ci ne sont pas conformes aux normes établies. 2. Rédige les rapports de tout type d'irrégularité et avise les personnes concernées. 3. Règle, charge, teste, met en place, installe et fait fonctionner les magnétoscopes, les serveurs (tels que audio, vidéo, Internet ou sous-titrage) et les autres équipements techniques (tels que habillage d'antenne, délai numérique) et assure le bon fonctionnement, la propreté et la sécurité des équipements. 4. Communique avec les sociétés de télécommunications visées pour résoudre tout problème de transmission/réception. 5. Trouve et applique, en cas de pannes techniques, les solutions et fait les raccords, coordonne les opérations ou les branchements de contournement nécessaires au maintien de la qualité et de la continuité du service et en fait rapport aux personnes concernées. 6. Exécute, selon les horaires ou selon la programmation réseau ou les instructions reçues, les tâches relatives au fonctionnement des équipements et aux raccordements requis, pour assurer la continuité de distribution des signaux aussi bien à l'interne qu'à l'externe, pour fins de diffusion ou de collecte. 7. Examine les horaires et les événements à venir et ajuste les activités du centre de contrôle des réseaux et régie centrale TV afin de fournir les signaux et les alimentations pour fins de collecte ou de diffusion et avise les secteurs concernés des changements ou des erreurs d'affectation de sources ou d'équipements; effectue les entrées de données ou demande les corrections. 8. Reçoit les demandes de commandes de circuits terrestres ou de canaux satellites locaux, régionaux, nationaux et internationaux; obtient les renseignements concernant les prix et commande les circuits ou les canaux satellites auprès des fournisseurs. 9. Coordonne et détermine, avec les personnes concernées, le branchement des circuits terrestres, l'utilisation des liens micro-ondes mobiles, des canaux satellites, l'affectation des canaux de distribution (RF) et les éléments communs des stations; s'assure que toutes les opérations requises sont exécutées. 10. S'assure que les opérations d'orientation des antennes paraboliques et de commutation des récepteurs/décodeurs et des émetteurs s'exécutent adéquatement; se tient au courant des changements d'affectation des canaux des différents satellites et en informe les personnes concernées. 11. Établit les moyens de communication relatifs à l'envoi et à la réception des signaux, effectue les tests techniques et maintient les contacts nécessaires avec les personnes désignées pour assurer l'acheminement de ces signaux. 12. Assure, en tout temps, l'enregistrement des retours de chaque réseau diffusé par Radio-Canada pour les besoins du CRTC. 13. Autorise et initialise les décodeurs/récepteurs de Radio-Canada, de façon à ce qu'ils puissent capter le signal, selon la région et selon les demandes de la direction. 14. Enregistre les émissions, les publicités et les autopublicités. S'assure de l'exactitude du contenu (tels que titre d'émission, numéro d'épisode, durée) et de la qualité technique du contenu. Dans le cas de non conformité, prends les mesures appropriées. 15. Aiguille et alimente l'échange de nouvelles à partir des serveurs, des magnétoscopes ou autres sources pour les régions. 16. Importe des éléments et convertit différents formats de fichiers informatiques pour fin d'intégration au montage. 			

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group Groupe	Affiliation Affiliation syndicale	Job Title No. Code numérique
TECHNICIEN COORDONNATEUR DU CENTRE DE CONTRÔLE DES RÉSEAUX ET RÉGIE CENTRALE TV	10	STARF	
<p>17. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou les archivant.</p> <p>18. Conseille le personnel technique et de production afin de solutionner les problèmes ou pour atteindre les résultats désirés.</p> <p>19. Analyse et applique des plans et des schémas techniques.</p> <p>20. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques.</p> <p>21. Note toute information pertinente dans un journal de bord afin d'assurer les suivis nécessaires et la continuité; le consulte quotidiennement.</p> <p>22. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</p> <p>23. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</p> <p>24. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</p>			
<p>Relationships / Relations de travail</p> <p>A. Relève du superviseur technique approprié ou d'autres personnes selon ses affectations..</p> <p>B. S/O</p> <p>C. Entretient les relations internes et externes</p>			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
<p>Prior Experience / Expérience</p> <p>Trois (3) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante.</p>
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation